

**INFORMATION SUR LE NOUVEAU
DISPOSITIF D'AIDE A LA SCOLARITE
POUR LES COLLEGIENS**

Saint-Etienne, le 22 février 2021

Pôle Attractivité, Animation
territoriale et Enseignement

Direction de l'Éducation
Pôle Administratif et Financier

Madame, Monsieur,

Face à la crise sanitaire et économique inédite que nous traversons, le Département de la Loire se mobilise plus que jamais afin d'offrir à ses collégiens les conditions optimales à la réussite de leur scolarité.

Ainsi, conscient des incidences sociales sans précédent engendrées par la pandémie, le Département a décidé de mettre en œuvre un dispositif complémentaire ambitieux d'aide financière à la scolarité des collégiens.

Comme il est indiqué dans le flyer d'information joint, venant préciser les modalités et conditions d'octroi, vous êtes invités à effectuer votre demande en ligne sur le site internet :

www.loire.fr/bourses

Du 22 février et le 22 mars 2021

Pour vous accompagner dans votre démarche et répondre à vos éventuelles questions, une boîte mail est à votre disposition :

aideauxcollegiens@loire.fr

Votre établissement scolaire ainsi que la Direction de l'Éducation du Département restent par ailleurs à votre entière disposition en cas de renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE**

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42

Le Président du Département



Georges ZIEGLER

La Vice-Présidente en charge
De l'Éducation,



Michele MARAS



Loire
LE DÉPARTEMENT



VOTRE BOURSE

DÉPARTEMENTALE

WWW.LOIRE.FR/BOURSES

BOURSES DÉPARTEMENTALES

DES COLLÉGIENS

Votre enfant est scolarisé dans un collège de la Loire (public, privé) et bénéficie des bourses nationales.



Il est éligible à une
aide complémentaire du Département de la Loire.

Déposez votre demande en ligne sur

www.loire.fr/bourses

du 22 février au 22 mars 2021.

CETTE AIDE VOUS SERA VERSÉE EN JUIN 2021, SOIT :

- 64 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 1,
- 85 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 2,
- 171 euros pour les élèves boursiers nationaux échelon 3.

C'EST SIMPLE ET RAPIDE :

- Identifiez-vous (créer un compte)
- Indiquez le montant de bourse nationale de votre enfant
- Joignez la notification de bourse nationale et votre Relevé d'identité bancaire (RIB)

Attention : aucune demande hors délai ou incomplète ne pourra être acceptée.